



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 mars 2017

RÉSOLUTION N°2017 - 04

Avenant et marché complémentaire au marché relatif à la solution informatique de gestion des paies des personnels contractuels de droit privé

Le Conseil d'administration,

Vu le code forestier, notamment son article D222-7, alinéa 15 ;

sur rapport du Directeur général et après en avoir délibéré ;

Autorise le Directeur général à signer l'avenant n°2, à négocier et signer un marché complémentaire nécessaires à l'achèvement du marché passé avec la société SOPRA HR SOFTWARE.

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Yves CAULLET